

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE SEEBACH

67160

Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19
mairie.seebach@orange.fr



document affiché :

- sur le tableau d'affichage municipal : le 5 janvier 2026,
- sur le site internet de la commune le 5 janvier 2026.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2025

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Richard HAESSIG, Cornelia ROTT, Lydie LUTZ, Vincent FRISON, Jean-Michel CORNEILLE, Jean-Marc STOLTZ, Dominique SCHMITTHEISLER, Etienne BRUNCK, Francis WOEHL, Christian ROTT, Marlyse STAUB et David GIROLT.

Absents excusés : Michel LINGER (donne pouvoir à Cornelia ROTT), Pia CLAUSS (donne pouvoir à Vincent FRISON), Chantal HUMMEL (donne pouvoir à Michel LOM), Bruno ROTT (donne pouvoir à David GIROLT).

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction : 19

Présents : 15

OBJET : 2. ZAC DES PRUNELLES – Présentation du CRAC 2024

Monsieur Laurent VUILLEMIN, représentant la société CITIVIA, présente le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2024 relatif à la ZAC des Prunelles aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur VUILLEMIN informe les membres du Conseil que les travaux de la ZAC sont avancés à hauteur de 87 % (voies, réseaux et espaces verts). 80 % des terrains à bâtir sont vendus.

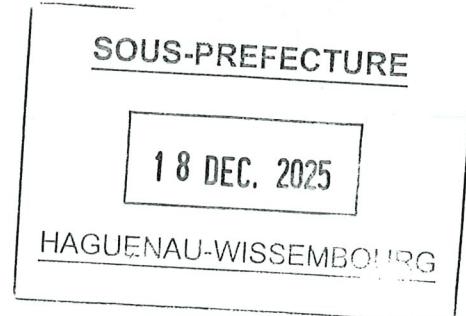
Au 31 décembre 2024, la tranche 1 de l'opération se décompose comme suit :

- 13 lots vendus,
- 1 lot disponible,
- 3 lots disponibles en vente par Monsieur WILLE,

Monsieur VUILLEMIN informe les membres du Conseil Municipal que 3 lots sont sous compromis pour 2026.

La tranche 2 se décompose comme suit :

- 13 lots, dont le collectif, vendus,
- 1 lot collectif sous compromis de vente,
- 5 lots individuels disponibles,
- 5 lots disponibles en vente par Monsieur WILLE,



Aucune cession de terrain n'est intervenue en 2024. Par prudence et eu égard au contexte économique (augmentation des taux d'emprunt et des coûts de construction) CITIVIA indique qu'aucune cession n'est prévue pour 2025.

Les travaux de finition des espaces verts de la tranche 1 qui étaient prévus au plus tard à l'automne 2023, sont réalisés à hauteur de 100 %.

La société CITIVIA nous informe que conformément à un accord passé entre la société CITIVIA et M. WILLE ce dernier a payé 80 % de sa participation et il repousse le versement des 20 % restant au moment de la finalisation de l'opération à titre de garantie.

La société CITIVIA nous indique plusieurs points de vigilance, notamment la cession du 2^{ème} lot collectif - sous compromis avec la société IMMO CONSEIL (projet de 12 logements) qui est décalé en 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des informations données et de se prononcer sur la validation du CRAC 2024.

DECISION

Après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **ADOpte** le CRAC 2024 tel que présenté au Conseil Municipal,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM



La secrétaire de séance
Françoise BRAUN



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

